

DECLARATION des élus à la CAPA des CPE (18 AVRIL 2014)

La création au budget 2014 de 159 ETP de CPE offrait une occasion de rompre avec plus de dix années de pénurie d'emplois et d'amorcer enfin la résorption du déficit historique de notre académie. L'administration rectorale a fait le choix de préparer la rentrée sans grand changement et dans une continuité que nous déplorons. Cette rentrée se fera donc à nouveau pour plusieurs collèges sans CPE ou en l'absence d'un deuxième poste dans plusieurs de plus de 500 élèves. C'est un choix d'autant plus contestable que les stagiaires issus du concours exceptionnel 2014 occuperont de nombreux postes vacants privant d'autant de perspective de mobilité de nombreux collègues titulaires.

Malgré deux votes unanimes des représentants des personnels lors des CTA, les services rectoraux ont préféré une gestion purement comptable des emplois à la prise en compte des besoins éducatifs des EPLE. Aucun des arguments avancés dans les diverses instances consultatives n'a été entendu, ce qui ne manque pas d'interroger sur la prise en compte de la réalité quotidienne des établissements et plus spécifiquement de la vie scolaire des élèves. Par ailleurs, une des deux créations apporte une réponse à une situation locale spécifique, à courte vue et bien éloignée des urgences révélées par la carte-cible des emplois de CPE : les gros collèges sans poste et l'ouverture d'un internat. Nous considérons qu'il s'agit là d'une nouvelle atteinte au dialogue social habituellement en vigueur dans l'académie. C'est aussi pourquoi nous réitérons à l'occasion de cette CAPA notre exigence d'implantation des 10 emplois dévolus à l'académie au titre des deux derniers budgets. Alors que les discussions nationales évoluent vers une avancée de la reconnaissance du métier, il est inconcevable que ne soient pas prises en compte les conditions dans lesquelles il s'exerce. A nouveau, nous demandons l'implantation de postes en nombre dans le cadre d'un plan pluri-annuel de créations, seul à même d'initier la résorption du déficit de notre académie pour assurer un encadrement éducatif de qualité.

Le référentiel de compétences pour les enseignants, documentalistes et CPE, publié en juillet 2013 ouvre de nouvelles perspectives pour notre métier, que semblent conforter les discussions actuelles sur l'évolution de nos missions statutaires. Elles doivent permettre de rompre avec des pratiques de formation, de recrutement et d'évaluation du métier qui n'ont plus cours. Nous demandons ainsi l'arrêt de l'utilisation d'un « protocole d'inspection » sans valeur réglementaire dont le décalage avec les attendus de métier est manifeste. L'appréciation des pratiques professionnelles des CPE ne saurait reposer que sur le cœur de leur métier, l'éducation et le suivi des élèves, dans le cadre d'une évaluation globale des différents domaines d'intervention et champs de compétences spécifiques. Si elle se confirme dans les semaines qui viennent, cette première étape de reconnaissance en appelle d'autres. Nous attendons de nouvelles perspectives de carrière avec la création d'une agrégation d'éducation et une vraie revalorisation financière notamment par un alignement de nos déroulements de carrière sur celui des certifiés dans un contexte d'austérité où la prorogation du gel de l'indice constitue une provocation supplémentaire.